

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 65 du 18 décembre 2014**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

portant application aux corps des adjoints administratifs du ministère de la défense des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (rectificatif).

*Du 26 novembre 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

**ARRÊTÉ portant application aux corps des adjoints administratifs du ministère de la défense des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (rectificatif).**

*Du 26 novembre 2014*

NOR D E F H 1 4 2 5 5 6 9 Z

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 26 novembre 2014 (JO n° 275 du 28 novembre 2014, texte n° 19 ; signalé au BOC 63/2014 ; BOEM 356-0.2).

*Référence de publication :* JO n° 282 du 6 décembre 2014, texte n° 25 ; signalé au BOC 65/2014.

---

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 2014, édition électronique, texte n° 19, dans l'attache de signature :

Au lieu de : « Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de l'intérieur »,

Lire : « Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense ».